

Australie, à l'exception des produits réexportés. On évalue ces exportations franco à bord. La valeur moyenne de la "production australienne" dans les exportations de matériel de l'abonné doit être au moins égale au minimum permettant d'obtenir le nombre de points nécessaires pour la "production australienne". On mesure la valeur des exportations au moment de leur vente à l'extérieur de l'entreprise.

Pour éviter le double compte, le contenu néo-zélandais d'un produit exporté en Nouvelle-Zélande sera exclu du calcul de la valeur de l'exportation.

Le chiffre d'affaires comprend : le chiffre des ventes (taxes de vente et d'accise exclues) de matériel de l'abonné -- produit ou non par l'entreprise --; les primes et subventions à la production; tous les autres produits d'exploitation; les travaux d'équipement effectués en vue d'une location ou d'une cession à bail. Sont exclus de ce calcul : les encaissements d'intérêts, de redevances et de dividendes et les produits de la vente d'immobilisations corporelles.

Les prix de vente des produits destinés aux abonnés se calculent au moment où ils sont vendus à l'extérieur de la société (la "société" inclut les filiales, par exemple les points de vente). Par exemple, lorsque la société vend du matériel de l'abonné directement à l'utilisateur final (de l'usine même ou par l'entremise de son propre réseau de distributeurs ou de concessionnaires), la valeur du produit est le prix de vente à l'utilisateur final. Par contre, si la société vend le produit à un distributeur indépendant qui le revend ensuite, la valeur du produit est, pour le fabricant, le prix de vente au distributeur.

(chiffres concernant les années subséquentes.)

Description de la stratégie globale de l'entreprise, y compris, dans la mesure du possible, un aperçu de la structure de la société (par exemple, les divisions d'exploitation, etc.).

Les opérations reliées à la production de matériel de l'abonné :